

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21122945

ile.

07 OCT. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
transphonie GreffeLuxembourg

N° d'entreprise : **0534 419 718**

Nom

(en entier) :

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES

(en abrégé) :

Forme légale : **Société de droit luxembourgeois**

Adresse complète du siège : **Maison-mère: Rue Albert 8a, 1246 Luxembourg, Luxembourg
Succursale: Avenue Marnix 28, 1000 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Changement d'adresse de la succursale - Délégation de pouvoirs -
Procuration**

Extrait de résolutions par voie circulaire du Conseil de la Société du 17 août 2021

V. Changement d'adresse de la succursale de la Société en Belgique

Le Conseil DECIDE de changer l'adresse de la succursale de la Société en Belgique (la "Succursale belge") de l'Avenue Marnix 28, 1000 Bruxelles, Belgique à la Rue Belliard 40 (salle 307), 1040 Bruxelles, Belgique. Le changement d'adresse est effectif à compter du 9 août 2021.

IX. Délégation de pouvoirs

Le conseil A RÉSOLU de conférer tous pouvoirs à tout Membre du Conseil ou Dirigeant de la Société, agissant individuellement avec tous pouvoirs de substitution, afin de, au nom et pour le compte de la Société,

- présenter et obtenir les approbations nécessaires pour tout document nécessaire aux autorités réglementaires compétentes ;
 - effectuer les dépôts pertinents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et toute autre publication appropriée conformément à la Loi luxembourgeoise ;
 - négocier, accepter, modifier, signer, exécuter et délivrer les documents devant être négociés, acceptés, modifiés, signés, exécutés et délivrés conformément aux résolutions ci-dessus ;
 - accepter, modifier et signer tout autre et/ou convention accessoire, document, enregistrement, publication, extrait de ces résolutions ou notification ;
 - déterminer tous montants ou chiffres relatifs à l'une quelconque des résolutions et documents ci-dessus ;
- et
- de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution des résolutions ci-dessus.

PROCURATION

Franklin Templeton International Services S.à r.l., Belgian Branch, succursale de la société de droit luxembourgeois Franklin Templeton International Services S.à r.l., représentée par Monsieur Eric Bedell, Dirigeant de la Société, donne procuration à Joachim DE VOS, Marcos LAMIN-BUSSCHOTS et Anke HOSTENS, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises par la Société relatives au changement d'adresse de la Succursale et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Succursale auprès du registre des personnes morales, de remplir, à la lumière de celle-ci, toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la Succursale et/ou la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal d'entreprise et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Anke Hostens
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/10/2021 - Annexes du Moniteur belge